

Embauches en contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Données

Données brutes.

Trois mois de recul sont nécessaires pour avoir des données fiables, mais de légers ajustements peuvent être effectués sur l'historique des séries. Il s'agit donc de données provisoires.

Source

Agence de services et de paiement (ASP)

Définition

Le **contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** s'applique aux personnes recrutées par une structure d'insertion par l'activité économique (IAE) : une entreprise d'insertion (EI), une association intermédiaire (AI) ou un atelier et chantier d'insertion (ACI). Il a pour objet de faciliter **l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières**.

Le CDDI est signé pour une durée minimale de 4 mois. Il est renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il est à temps partiel ou complet et sa durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures.

Si les EI ont toujours embauché leurs salariés en CDDI, les ACI n'ont obligation de recruter sous cette forme de contrat que depuis la réforme du 1er juillet 2014. Avant cette date, les ACI embauchaient leurs salariés en insertion en contrat aidé classique (CUI-CAE). Le recours aux CDDI est en revanche marginal dans les AI. Cette structure n'est pas présentée dans ce tableau de bord en raison de problèmes de localisation.

Embauches en contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Mise à jour : 31 octobre 2017

Nombre d'embauches* en contrat à durée déterminée d'insertion

	Nombre d'embauches en juillet 2017			Cumul des embauches		
	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)	De janvier à juillet 2017	De janvier à juillet 2016	Variation du cumul (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	28	28	-	220	204	+7,8
Hautes-Alpes	41	34	7	335	316	+6,0
Alpes-Maritimes	86	65	21	620	500	+24,0
Bouches-du-Rhône	450	387	63	2 488	2 416	+3,0
Var	184	146	38	1 252	1 102	+13,6
Vaucluse	91	82	9	672	572	+17,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	880	742	138	5 587	5 110	+9,3
France métropolitaine	13 909	11 078	2 831	91 381	85 507	+6,9

*Embauches = Nouvelles entrées + reconductions

Note : Données brutes, provisoires

Champ : hors associations intermédiaires (AI)

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Stocks* des contrats à durée déterminée d'insertion à fin juillet 2017

	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)	Part des allocataires du RSA lors de l'embauche, toutes structures (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	151	148	3	38,4
Hautes-Alpes	239	208	31	35,6
Alpes-Maritimes	379	312	67	43,0
Bouches-du-Rhône	1 774	1 449	325	49,5
Var	846	703	143	37,6
Vaucluse	495	406	89	51,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 884	3 226	658	45,3
France métropolitaine	61 737	48 198	13 539	51,0

*Stock = Entrées - Sorties, calculé depuis l'entrée en vigueur du dispositif

Note : Données en fin de mois, brutes, provisoires

Champ : hors associations intermédiaires (AI)

Source : ASP - Traitement : Dares, Direccte Paca / Sese